01)

DOSSIER N° 19758

2ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 15/04/2021

Page: 1/4

Date: 12/04/2021

tenue sous la présidence de Monsieur SABROUX, assisté(e) de Monsieur CONNIN et Madame THERBY-VALE, Conseillers En présence de Madame PATER RP, Rapporteur public Madame ISMAËL, Greffier

09 heures 30

RAPPORTEUR: Monsieur Didier SABROUX

Titre de l'affaire	Mæåæme R⊞Ädemande au tribunal de lui accorder un	te de séjour temporaire	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame J ⊞	Maître DAHOMAIS Johanne (Cour)	
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE		
03)	DOSSIER N° 191019	RAPPORTEUR: Monsieur Didier SABROUX	
Fitre de l'affaire	e M[} ● â l' ÁØ⊞demande au T.A. 1°/ d'annuler la décision du refus de séjour du S/Préfet de Pointe à Pitre du 1er juillet 2019 2°/ d'annuler l'obligation de quitter le territoire et son délai 3°/ d'annuler l'interdiction de revenir sur le territoire 4°/ d'enjoindre le S/Prefet de lui délivrer une autorisa provisoire de séjour		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur Ø⊞	Maître MATHURIN-KANCEL Johanna (Cour)	
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE		
Observateur	M. L誰		
05)	DOSSIER N° 20593	RAPPORTEUR: Monsieur Didier SABROUX	
Γitre de l'affaire	• Madame C⊞demande au tribunal d'annuler l'arrêté Préfectoral n°2020/986 du 29 juin 2020 lui refusant le séjour, l'obligeant à quitter le terrtoire français sous trente jours et lui interdizsant le retour pendant un an.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame C⊞	Maître LACAVE Clodine	
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE		

2ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 15/04/2021

Page: 2/4

Date: 12/04/2021

09 heures 30

06)	DOSSIER N° 20604	RAPPORTEUR: Monsieur Didier SABROUX	
Titre de l'affaire	Monsieur Eilidemande au tribunal 1/ d'enjoindre le Préfet de la Guadeloupe de réexaminer son dossier 2/ délivrer un titre provisoire 3/ de retenir que l'avis du Collège des médecins de l'OFII constate que sa pathologie chronique qui nécessite des soins constants ains que des précaution sclimatiques risque d'entraîner des complications d'une exceptionnelle gravité faute de prise en charge médicale et de soins- 4/ de tres du dangerconstitué par un long déplacement pour un tel malade vulnérable dans la période pandémique actuelle- 5/ dire qu'il présente les condi d'obtention du titre de séjour visé par l'articleL.311-11-11du CESEDA (arrêté n°2020/379 du 13/02/2020)		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur Ò ⊞	Maître LACAVE Clodine	
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE		
07)	DOSSIER N° 20608	RAPPORTEUR: Monsieur Didier SABROUX	
Titre de l'affaire	Monsieur ÁJ⊞Ádemande au tribunal d'annuler l'ai l'obligeant à quitter le territoire français et fixant l	rêté n°2020/144 du 16 juin 2020 lui refusant de séjour, e pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur Ú ⊞	ARISTIDE SARAH (Cour)	
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE		
08)	DOSSIER N° 20609	RAPPORTEUR: Monsieur Didier SABROUX	
Titre de l'affaire	Monsieur O⊞demande au tribunal d'annuler l'arr quitter le territoire français sous 30 jours.	êté n°2020/868 du 15 juin 2020 lui refusant de séjour, l'obligeant à	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur O⊞	Maître COTELLON Nicole (Cour)	
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE		

2ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 15/04/2021

Page: 3/4

Date: 12/04/2021

09 heures 30

11)	DOSSIER N° 20687	RAPPORTEUR: Monsieur Didier SABROUX
Titre de l'affaire	re m[} • tre m[} • tre tribunal d'annuler l'arrêté N°RF/2020/965 pris le 29/06/2020 par Monsieur le sous-préfet Jean-Michel JUMEZ par délégation du préfet, refusant de lui délivrer un titre de séjour et l'obligeant à territoire français— et lui nterdisant de revenir sur le territoire français pendant 1 an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S⊞	Monsieur S⊞
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
12)	DOSSIER N° 20700	RAPPORTEUR: Monsieur Didier SABROUX
Titre de l'affaire	re Madame L⊞demande au tribunal d'annuler l'arrêté préfectoral RF/n°2020/934 du 26 juin 2020 lui interdisant le séjour et l'obligeant à quitter le territoire français sous 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B⊞	NAVIN PRISQUE (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
13)	DOSSIER N° 20796	RAPPORTEUR: Monsieur Didier SABROUX
Titre de l'affaire	re Mme Kilikulemande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2020/1037 en date du 3 juillet 2020 du préfet de la Guadeloupe lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire avec délai de départ	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame K⊞	NAVIN PRISQUE
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

2ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 15/04/2021

Page: 4/4

Date: 12/04/2021

09 heures 30

14)	DOSSIER N° 20753	RAPPORTEUR: Monsieur Didier SABROUX	
Titre de l'affaire	Madame J⊞épou∙e E⊞élemande au tribunal d'annuler l'arrêté préfectoral RF n°2020/1109 du 9 juillet 2020, lui refusant le séjour, l'obligeant à quitter le territoire français sous 30 jours et lui interdisant le retour pour une durée de 1 an.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame J⊞ÆPOUSE E⊞	DIALLO BABACAR (Cour)	
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE		
15)	DOSSIER N° 20798	RAPPORTEUR: Monsieur Didier SABROUX	
Fitre de l'affaire	ire M. R⊞demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2020/1063 du 9 juillet 2020 du préfet de la Guadeloupe lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur Á Ü ⊞	ARISTIDE SARAH (Cour)	
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE		
16)	DOSSIER N° 20802	RAPPORTEUR: Monsieur Didier SABROUX	
16)			
16)	DOSSIER N° 20802 M. Pilikilemande au tribunal d'annuler n° 2020/191 du 27 août 2020		
16)	DOSSIER N° 20802 M. Piliklemande au tribunal d'annuler n° 2020/191 du 27 août 2020 dui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire	du préfet de la Guadeloupe	

Arrêté le 12/04/2021 Le président du tribunal